

## ARRÊTÉ N°2024-43

**OBJET** : Fête de l'école Alix de Bretagne  
Dimanche 23 juin 2024

Le Maire de la Commune de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER,  
Vu le Code de la Route,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2213-2,  
Vu le Code de procédure pénale,  
Vu la demande présentée par l'amicale laïque de Saint-Aubin-du-Cormier, en date du 17 avril 2024,  
**Considérant** qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique dans les voies et places publiques,

### ARRÊTE

**Article 1** : Dans le cadre de la Fête de l'école, le stationnement sera interdit sur les passages d'accès à l'école Alix de Bretagne, jonction de la rue Leclerc avec la cour de l'école, jonction de la rue du Stade avec la cour de l'école, pour la journée du **dimanche 23 juin 2024 de 9h à 18h**.

**Article 2** : Une équipe de sécurité sera mise en place par le personnel de l'école.

Pendant toute la durée de la Fête, la circulation des véhicules de secours (ambulances, pompiers) devra s'effectuer à tout moment.

**Article 3** : La sécurité et la mise en place des barrières seront réalisées par les organisateurs.

**Article 4** : Le stationnement sera interdit et déclaré gênant, au droit de la manifestation.

**Article 5** : Toutes les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à la loi.

**Article 6** : Monsieur le Directeur Général des services de la Commune de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Madame la Directrice des Services Techniques, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie Autonome Territoriale de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers, sont chargés chacun en ce qui les concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté dont il leur sera remis ampliation et qui sera publié et affiché, selon les formes prévues par l'article L 2122-27 du Code Général des Collectivités Territoriales

Fait à SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, le 29 mai 2024



Le Maire  
Jérôme BÉGASSE